



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

Vu les propositions de la présidente du jury ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale est constitué comme suit pour la session 2021 :

Présidente

Mme Françoise BOUTET-WAISS
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Stéphane ELSHOUD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Sophie DERDINGER
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Muriel DROMER
Médecin de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Corine GONCET
Secrétaire générale de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

M. Philippe LE PERSON
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Mme Véronique MASSIN
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Philippe MICHELI
Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

M. Lionel PINARD
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

M. Benoit PIQUOT
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Mme Fadiha SEHILI
Médecin de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

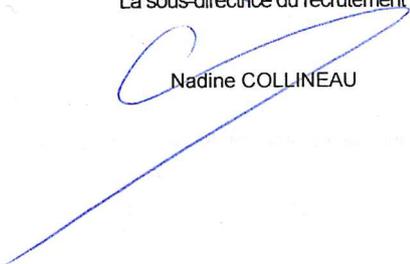
Mme Anne-Léopoldine VINCENT
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 novembre 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU